

# Reconnaissance et filiation

## Reconnaissance anticipé et postérieur

Lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant).

Toutes les informations sur [service-public.fr](https://service-public.fr) .

## ALLER PLUS LOIN

- › Site officiel de l'administration française

